



N° 6/2016

Compte-rendu du Conseil municipal du 23 août 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28/06/2016.
2. Délibération : Désignation du nombre d'adjoints.
3. Délibération : Demande de subvention au fond de solidarité suite aux intempéries du 25 juin.
4. Délibération : Demande de subvention au Conseil régional pour la toiture de l'école.
5. Délibération : Cession de terrain rue des Essarts.
6. Délibération : Vote de subvention au Comité des Fêtes (Rétrobolides).
7. Questions diverses.

Présents :

PACQUOT Nicolas, Maire
BALLAY Marielle, 1^{ère} Adjoint
DAYT Thierry
HUMBERT Thierry
BERNARDIN Yvelyne
FIEROBE Anthony
BALLAND Benoît
PESSONNEAUX Claude
TRUTT Joël
COULON Philippe

Absents excusés :

COPPI Roger, pouvoir à TRUTT Joël
GAZEUX Olivier, pouvoir à PACQUOT Nicolas
DESSENNE Christophe, pouvoir à BALLAND Benoît
QUELLEC Annik, pouvoir à COULON Philippe

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28/06/2016

Le compte-rendu est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.

2. Désignation du nombre d'adjoints

Suite à la démission de Thierry BONFILS, 1^{er} Adjoint, il est nécessaire de délibérer pour fixer le nombre d'adjoints. Le Maire propose de rester à 2 Adjointes.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.
La 1^{ère} Adjointe est donc Marielle BALLAY et le 2^{ème} Adjoint est Roger COPPI.

Quelques commissions ont été modifiées. Le tableau figurant page suivante les récapitule. Le délégué du CNAS est Marielle BALLAY.

3. Demande de subvention au fond de solidarité suite aux intempéries du 25 juin

Une demande de subvention a été instruite, une délibération est nécessaire afin de compléter le dossier.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote cette demande et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

4. Demande de subvention au Conseil régional pour la toiture de l'école

Une demande de subvention a été faite au Conseil départemental, celle-ci serait de 30 %.
Une demande au Conseil régional va être effectuée, la subvention devrait être de 20 %.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote cette demande et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5. Cession de terrain rue des Essarts

Lors de la vente de la maison 10 rue des Essarts, il s'est avéré que les limites physiques ne correspondaient pas au cadastre (le mur existant est sur le domaine communal, et ce depuis plus de 30 ans).

Le Maire propose de retenir, comme limite communale le mur existant, au titre de la loi trentenaire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le positionnement des nouvelles limites.

6. Vote de subvention au Comité des Fêtes

Le 4 septembre, le Comité des Fêtes organise une animation dans le village, les Rétrobolides et souhaite une subvention communale.

Le Maire propose de lui verser 500.00 € de subvention et 100.00 € de participation à l'apéritif offert aux différentes personnalités.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote cette subvention.

Composition des commissions :

	Voirie Réseaux	Travaux PMR	Ecole - Jeunesse - Loisirs - Vie associative	Urbanisme - Environnement - Patrimoine	Forêt	Information - Communication	Finances	Appel d'offres	CCAS (4 du conseil et 4 de l'extérieur)	Impôts directs et indirects	SIVU (3 délégués)
Nicolas PACQUOT							Rapporteur	Président	Président	X	Donneur d'ordre
Marielle BALLAY				Rapporteur		Rapporteur	X	Suppléant		X	
Roger COPPI	Délégué			X			X				
Olivier GAZEAX	Rapporteur	X					X	Titulaire		X	
Thierry DAYT		Rapporteur					X	Titulaire			Suppléant
Benoît BALLAND	X			X							
Joël TRUTT					X	X	X	Titulaire			
Yvelyne BERNARDIN					X				X	X	
Claude PESSONNEAUX	X								X		Titulaire
Philippe COULON	Secrétaire					X					
Christophe DESSENNE		Secrétaire		X		X				X	
Thierry HUMBERT				Secrétaire		X		Suppléant			
Anthony FIEROBE					X			Suppléant		X	
Annik QUELLEC						X		Suppléant	X	X	

7. Décisions modificatives

Certains comptes ont besoin d'être réajustés :

Dans le budget assainissement :

Ajouter 20 000.00 € dans le compte 2158 (Autres installations).

Ajouter 13 000.00 € dans le compte 2151 (Installations complexes spécialisées).

Dans le budget eau :

Ajouter 10 380.00 € au compte 2158 (Autres installations).

Diminuer 10 380.00 € au compte 020 (Dépenses imprévues).

Dans le budget communal :

Ajouter 59 626.00 € au compte 1321 (Subvention d'Etat).

Diminuer 59 626.00 € au compte 1391 (Subvention à subdiviser).

Ajouter 358.80 € au compte 28031 (Amortissement frais d'étude).

Ajouter 3 950.00 € au compte 1641 (Emprunt).

Ajouter 410.00 € au compte 66111 (Intérêts d'emprunt).

Ajouter 1 700.00 € au compte 615231 (Entretien voiries).

Ajouter 1 000.00 € au compte 61521 (Entretien terrain).

Ajouter 600.00 € au compte 6574 (Subvention).

Diminuer 3 300.00 € au compte 022 (Dépenses imprévues).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions du Maire.

Divers

Ecole

Deux arrêtés ont été pris, en raison du plan Vigipirate et des règles de sécurité :

- Il est interdit de s'arrêter (et a fortiori de stationner) 50 mètres avant et après le portail de l'école. Il est en outre rappelé que tout stationnement sur les trottoirs est passible d'une amende de 135 € (5 véhicules ont été verbalisés fin juin).
- Afin de libérer des places de parking, le stationnement sur le parking situé rue des Ecoles est limité à 20 minutes durant les périodes scolaires.

Rappel urbanisme

Il est rappelé que toute construction de plus de 5 m² doit faire l'objet d'une déclaration de travaux ou de permis de construire (y compris les abris de jardin « démontables »).

Merci aux contrevenants de régulariser leur situation à postériori ; la loi prévoit des sanctions, pouvant aller jusqu'à la démolition de la structure non déclarée et une amende.

Rétrobolides

Le comité des fêtes organise une animation « les Rétrobolides » le 4 septembre 2016.

Un repas est proposé le midi sur la place de l'église (17€ par personne), suivi d'une guinguette à partir de 14h.

Pour toute inscription, vous pouvez joindre Mr DUPONT Alain au 06 07 77 24 90.

Badminton

Reprise des activités à compter du mercredi 07 septembre à 20h pour le badminton et à 18h30 pour le tennis de table. A la salle de l'ASCE d'Etouvans (Renseignements complémentaires au 03.81.97.61.55)

Les commissions

- **Urbanisme P.L.U - Environnement :**
 - ✓ Permis de Construire Lotissement Sous le Fays d'EMILE David et Muller Katia.
Avis favorable

Les travaux du SIVU

- ✓ Travaux d'aménagement du plateau sportif.
- ✓ Tonte.
- ✓ Arrosage.

QUESTIONS – REMARQUES – SUGGESTIONS

A remettre en mairie

Nom : Prénom :

Date : Signature :

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet :
<http://etouvans.cc3c.fr>

Vous pouvez contacter le maire Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse : nicolas.pacquot@gmail.com.

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse : mairie.etouvans@wanadoo.fr ;
- par téléphone ou en vous rendant en mairie.

